

Berne, le 8 mai 2024

Information aux médias

Le TARDOC doit être introduit sans plus tarder

Finies les manœuvres politiques avec le TARDOC !

Depuis près de cinq ans, le Conseil fédéral retarde l'introduction du TARDOC et donc celle d'un nouveau système tarifaire moderne pour le décompte des prestations médicales ambulatoires. Aujourd'hui, mfe - Médecins de famille et de l'enfance Suisse exige du Conseil fédéral l'introduction immédiate du TARDOC et appelle l'ensemble des acteurs responsables à renoncer à de nouvelles manœuvres au détriment des soins médicaux de base.

Depuis plus de dix ans, les partenaires tarifaires travaillent à l'élaboration d'un tarif ambulatoire destiné à remplacer un TARMED obsolète. Voilà bientôt cinq (!) ans qu'ils ont soumis le TARDOC au Conseil fédéral pour approbation, une structure tarifaire moderne, allégée et susceptible d'être approuvée pour les soins médicaux ambulatoires. Depuis, ils ont patiemment apporté les multiples corrections demandées par le Conseil fédéral et rempli de nombreuses conditions supplémentaires.

La décision positive concernant le TARDOC était donc attendue pour ce printemps. Un nouveau retard menace à présent : le TARDOC doit être introduit en même temps qu'un système forfaitaire qui, soit dit en passant, présente de graves lacunes et n'est pas encore du tout prêt. Résultat : un TARDOC à nouveau repoussé aux calendes grecques. Dans l'intervalle, les autorités et la sphère politique veulent bricoler de manière inappropriée le TARMED devenu obsolète. Dernière intervention arbitraire et négligente prévue par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États : le nombre de prestations TARMED facturables par jour devrait être limité. Avec un postulat, la commission soutient également l'introduction rapide de forfaits, sans évoquer le caractère urgent du TARDOC.

Le TARDOC améliore les conditions-cadres pour les médecins de famille et de l'enfance

mfe ne s'oppose pas fondamentalement aux forfaits ambulatoires, pour autant qu'ils soient élaborés de manière adéquate et appliqués de manière ciblée. Mais dans les cabinets des médecins de famille et de l'enfance, les forfaits ne sont de toute façon ni appropriés, ni efficaces. Tous les acteurs, assureurs compris, sont unanimes sur ce point. Pour nos médecins, l'introduction immédiate du TARDOC est au contraire essentielle. Il améliorerait de manière décisive les conditions-cadres pour le travail dans les cabinets. « Le TARDOC facilite par exemple la collaboration interprofessionnelle ainsi qu'une coordination efficace et avantageuse dans le domaine des soins de base », souligne le co-président Sébastien Jotterand. « Nous ne comprenons absolument pas la volonté apparente du Conseil fédéral d'appuyer sur les freins encore plus longtemps. »

Un très mauvais signal pour la relève pourtant si indispensable

L'introduction du TARDOC et la facturation moderne du travail des médecins de famille et de l'enfance qui en découlerait, seraient un signal important pour la relève, car « notre système de santé coûtera vraiment cher si les soins de base des médecins de famille et de l'enfance disparaissent », souligne la



Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera

co-présidente Monika Reber. Ce qui se passe avec le TARDOC est catastrophique, prévient-elle : « Les jeunes voient aussi comment la politique nous traite, nous, les médecins de famille et de l'enfance. Les manœuvres politiques telles qu'on peut les observer avec le TARDOC vont à l'encontre de tous les efforts visant à promouvoir la relève. Et les collègues plus âgé-e-s qui travaillent au-delà de l'âge de la retraite pour ne pas abandonner leurs patient-e-s sont de plus en plus frustré-e-s. Cela fait longtemps qu'ils attendent le TARDOC. Au final, ce sont les patient-e-s qui paient l'addition, et ceci est inacceptable. »

Introduire le TARDOC sans délai !

Les médecins de famille et de l'enfance demandent au Conseil fédéral d'introduire le TARDOC sans plus attendre. Concrètement, mfe demande ceci : le TARDOC doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026 au plus tard. Le Conseil fédéral doit prendre sa décision et la communiquer avant le 31 août 2024 afin que les acteurs aient le temps de la mettre en œuvre. « Cinq ans, ça suffit ! », insistent M. Reber et S. Jotterand, « Madame la Conseillère fédérale Baume-Schneider doit agir maintenant. Nous attendons d'elle des actes plutôt que des paroles et l'introduction du TARDOC sans autres conditions préalables et sans tactiques politiciennes. » mfe envisage d'examiner des mesures si le TARDOC ne peut pas être introduit dans les délais.

mfe : l'association qui défend les intérêts politiques des médecins de famille et de l'enfance

La santé de la population, sa qualité de vie ainsi que les coûts et la qualité des systèmes de santé dépendent de l'importance accordée à la médecine de famille. mfe s'engage pour la promotion, la valorisation et le renforcement de la médecine de famille.

Informations complémentaires:

Sandra Hügli-Jost

Chargée de communication mfe – Médecins de famille et de l'enfance Suisse

078 920 24 05 / sandra.huegli@medecinsdefamille.ch

www.medecinsdefamille.ch